

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Le 11 avril 2016, à 19 heures 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick JACQUES, sur convocation remise le 5 avril 2016.

<u>Étaient présents</u>: MM.CHARET Monique, CHARBONNIER Jean-Baptiste, CRETON

Bernard, DUBOIS Martine, JACQUES Patrick, PLATEAU Thibaut.

Etaient absents excusés: Marie-Hélène BLANCHET (Pouvoir à Bernard CRETON); Gérard

**TOURNIER (Pouvoir à Martine DUBOIS)** 

Était absent non excusé : Monsieur GLEIZES Emmanuel,

Secrétaire de séance : Monsieur Thibault PLATEAU

Avant de débuter la séance, monsieur le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur le projet de reprofilage du terrain du cimetière en façade sud de l'église :

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2016

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 4 février 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 4 février 2016.

# **Budget Principal**

# 1. Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015 de monsieur le Trésorier qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	313 035,00 €	251 251,00 €	564 286,00 €
Titres de recettes émis	216 631,53 €	171 945,83 €	388 577,36 €
Réductions de titres	0,20€	1 099,00 €	1 099,20 €
Recettes nettes	216 631,33 €	170 846,83 €	387 478,16 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	313 035,00 €	251 251,00 €	564 286,00 €
Mandats émis	209 082,15 €	177 355,54 €	386 437,69 €
Annulations de mandats	0,00€	2 578,00 €	2 578,00 €
Dépenses nettes	209 082,15 €	174 777,54 €	383 859,69 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	7 549,18 €		3 618,47 €
Déficit		3 930,71 €	



Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la commune.

## 2. Approbation du compte administratif 2015

M. le Maire propose l'adoption du compte administratif 2015 de la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de M. le Trésorier et qui s'établit comme suit :

SECTIONS	CA 2014	Crédits 2015	CA 2015
Total des dépenses de fonctionnement	169 657,46 €	251 251,00 €	174 777,54 €
Total des recettes de fonctionnement	243 860,12 €	251 251,00 €	245 049,49 €
Equilibre de la section de fonctionnement	74 202,66 €	- €	70 271,95 €
Total des dépenses d'investissement	489 274,86 €	313 035,00 €	209 082,15 €
Total des recettes d'investissement	509 241,01 €	313 035,00 €	236 597,48 €
Equilibre de la section d'investissement	19 966,15 €	- €	27 515,33 €
Equilibre global des CA	94 168,81 €	- €	97 787,28 €

L'excédent de fonctionnement diminue de 5,30 %, pendant que l'excédent d'investissement augmente de 37,81 %. De fait, il n'y aura pas d'affectation de résultats au compte 1068.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2014	Crédits 2015	CA 2015
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 702,79 €	63 141,00 €	48 790,16 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	42 723,18 €	32 267,00 €	25 427,52 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 210,11 €	66 655,00 €	40 991,25 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	43 312,00 €	59 000,00 €	54 661,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 709,38 €	5 566,00 €	4 907,61 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	- €	1 150,00 €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	8 319,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	15 153,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	169 657,46 €	251 251,00 €	174 777,54 €
		21,32%		3,02%
Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2014	Crédits 2015	CA 2015
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	900,00€	1 400,00 €	826,59€
73	IMPOTS ET TAXES	109 054,35 €	110 036,00 €	107 368,60 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	64 102,89 €	63 558,00 €	57 948,86 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 310,00 €	1 200,00 €	2 315,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 177,03 €	855,00€	1 294,21 €
013-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	- €	- €	1 093,57 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	63 315,85 €	74 202,00 €	74 202,66 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	243 860,12 €	251 251,00 €	245 049,49 €
				0,49%
	EQUILIBRE FINANCIER	74 202,66 €	- €	70 271,95 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	19 966,15 €	- €	27 515,33 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	94 168,81 €	- €	97 787,28 €
				3,84%



### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2014	Crédits 2015	CA 2015
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	28 204,59 €	- €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES		19 755,00 €	
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	2 500,00 €	75 000,00 €	5 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 156,27 €	6 900,00 €	4 765,44 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 123,74 €	31 135,00 €	19 072,61 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	424 298,76 €	180 245,00 €	180 244,10 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	488 283,36 €	313 035,00 €	209 082,15 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	991,50€		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	991,50€	€	€
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	489 274,86 €	313 035,00 €	209 082,15 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES		22 900,00 €	21 399,39 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	68 204,59 €	_	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 044,92 €	255 016,00 €	195 231,94 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 000,00 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.		15 153,00 €	
001	EXCEDENT REPORTE		19 966,00 €	19 966,15 €
	TOTAL RECETTES REELLES	508 249,51 €	313 035,00 €	236 597,48 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	991,50€	€	. €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	991,50€		
	TOTAL RECETTES GLOBALES	509 241,01 €	313 035,00 €	236 597,48 €
	EQUILIBRE	19 966,15 €		27 515,33 €

# Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) ont diminué de 7,42 %, passant de 52 702,79 à 48 790,16 €. En matière d'évolution significative, on notera :

Les fournitures administratives ont diminué de 38,36 %, passant de 4 051,06 à 2 497,24 €.

6061: Eau, Gaz et électricité, en baisse de 30,49 %.

Libellés des articles	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	Evolution %
Eau**	49,45 €	3,47 €	
Gaz	2 274,08 €	1 915,40 €	- 15,77 %
Electricité*	3 631,88 €	4 733,14 €	+ 30,32 %

\* : dont 286,26 € pour la station d'épuration.

\*\* : travaux payés en 2014 par erreur sur cette imputation (3604,32 €)

611 : Prestations secrétariat : 9065 € sur 8 mois ½

616: Assurances: +9,70%



623 : les fêtes et cérémonies passent de 1 855,08 à 3 673,95 €, dont 1 597,50 € consacrés au repas des anciens (habituellement payé sur le compte du CCAS). L'augmentation réelle est de 11,93 % (221,37 €).

626 : Affranchissements et frais de télécommunications : - 58,35 % répartis comme suit :

Libellés des articles	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	Evolution %
Affranchissements	918,65 €	491,30€	-46,52 %
Frais de télécommunications	1 491,24 €	512,39€	- 65,64 %

Les charges de personnel (012) diminuent de 40,48%. C'est la conséquence du non remplacement de la secrétaire de mairie, compensé par la signature d'un contrat de prestations de services. Le gain net sur l'exercice est de 8 490,66 €.

Les autres charges de gestion courante (65) évoluent de 45,31 %. C'est essentiellement à cause de la subvention d'équilibre de l'assainissement (15 994,70 €).

Les atténuations de produits (014) évoluent de 26,20 % ; le FNGIR étant stable et les AC augmentant de 57,93 %.

Enfin, les emprunts (part des intérêts) augmentent de 81,13 % (2198,23 €), en raison du paiement des intérêts sur le prêt de l'église (140000 €), signé avec la Caisse d'Épargne.

#### Les recettes :

**70 : Produits des services du Domaine et ventes :** - 8,16 %. A noter que les redevances 2015 ont été perçues sur l'exercice 2016.

**73: Impôts et Taxes:** - 1,55 %.

Les centimes baissent de 0,63 %, pendant que la taxe sur les pylônes augmente de 2,42 % et les droits de mutation diminuent de 7,66 %.

74: Dotations et subventions de participations: -9,60 %

La DGF diminue de 11,64 %. A noter que la commune a perçu à tort 5 142,95 € au titre de son contrat aidé (somme reversée en 2016).

75 : Autres produits de gestion courante : + 76,72 %. Il s'agit de la location de la salle communale.

En matière d'investissement, les dépenses sont pour l'essentiel consacrées aux travaux de l'église (86,20 %). On notera néanmoins la reprise des concessions à l'état d'abandon du cimetière dont le coût s'est élevé à 14 885 €.



En recettes, on constate un FCTVA (sur deux années 2012-2013) de 20 625,33 €.

Les subventions perçues (132) se répartissent comme suit :

Le solde de la réfection de la mairie et de la salle communale : 26 825,30 €

La subvention de la SDESM pour l'éclairage public : 1 681,62 €

La subvention du département pour les travaux de drainage : 4 138 €

La subvention sur réserve parlementaire : 2 370 €

Les subventions portant sur la réfection de l'église : 76 929,96 €

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2015 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	CA 2015
Total des dépenses de fonctionnement	174 777,54 €
Total des recettes de fonctionnement	245 049,49 €
Equilibre de la section de fonctionnement	70 271,95 €
Total des dépenses d'investissement	209 082,15 €
Total des recettes d'investissement	236 597,48 €
Equilibre de la section d'investissement	27 515,33 €
Equilibre global des CA	97 787,28 €

Pour l'exercice 2015, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTATS DES EXERCICES	CA 2015
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	- 3 930,71 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	7 549,18 €
RÉSULTAT GLOBAL	3 618,47 €

Au regard des résultats par sections de l'exercice 2015, le conseil municipal a considéré qu'aucune affectation de résultats n'était à adopter.

#### 3. Adoption de la fiscalité locale 2016

Monsieur le Maire a indiqué qu'il ne souhaitait pas augmenter la fiscalité locale, et que le budget qui est présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2016, selon le tableau ci-dessous :



Libellés des taxes	2016	Evolution
Les Bases		
Taxe d'habitation	359 500 €	-1,86%
Taxe foncière sur le Bâti	209 500 €	0,67%
Taxe foncière sur le non- bâti	23 500 €	0,86%
TOTAUX	592 500 €	-0,87%
Les Taux		
Taxe d'habitation	14,62%	0,00%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%	0,00%
Taxe foncière sur le non- bâti	45,47%	0,00%
Les Produits		
Taxe d'habitation	52 559 €	-1,86%
Taxe foncière sur le Bâti	25 664 €	0,67%
Taxe foncière sur le non- bâti	10 685 €	0,86%
TOTAUX	88 908 €	-0,82%

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2016 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe d'habitation	14,62%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

# 4. Approbation du budget 2016 (budget principal)

Le budget 2016 de la commune se présente comme suit :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2015	BP 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 141,00 €	57 865,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	32 267,00 €	17 908,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 655,00€	82 946,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	59 000,00 €	40 954,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	5 566,00 €	5 223,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	1 150,00 €	5 400,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	8 319,00 €	1 341,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 153,00 €	26 138,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	251 251,00 €	237 775,00 €
			5,36%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 400,00 €	1 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	110 036,00 €	108 416,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	63 558,00 €	53 948,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 200,00 €	2 200,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	855,00 €	1 440,00 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	74 202,00 €	70 271,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	251 251,00 €	237 775,00 €
			-5,36%



#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2015	BP 2016
02	DEPENSES IMPREVUES	19 755,00 €	3 707,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	75 000,00 €	145 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 900,00 €	2 500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 135,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	180 245,00 €	164 308,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	313 035,00 €	315 515,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	22 900,00 €	72 085,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	255 016,00 €	189 777,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	15 153,00 €	26 138,00 €
001	EXCEDENT REPORTE	19 966,00 €	27 515,00 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	313 035,00 €	315 515,00 €

#### Principaux éléments à retenir :

#### Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2015, celle-ci diminue de 5,36 %.

En dépenses, les charges à caractère général baissent de 8,36 %, en tenant compte des réalisations de 2015.

Les charges de personnel (012) baissent de 44,50 % (14 359 €).

Les autres charges de gestion courante (65) évoluent de 24,44 %. A noter, une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget d'assainissement de 59 262 € (42 991 € en 2015).

Les atténuations de produits (014) diminuent de 30,59 %. Ainsi, les attributions de compensation (AC) passent de 35 278 € à 17 232 €.

Les charges d'emprunts (66) représentent 1,99 % (2,21 % en 2015) de la section de fonctionnement. Elles diminuent de 6,16 %.

En recettes, on note une diminution des Impôts et taxes (73) de l'ordre de 1,47 % (3,68 % en 2015) ainsi qu'une diminution des dotations et subventions de participation (74) de 15,12 % (1,37 % en 2015). La dotation globale de fonctionnement continue de baisser.

### Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 315 515 €.

On notera en dépenses la poursuite des travaux de l'église (23) pour 145 000 € (y compris la préservation des vestiges peints et les vitraux), la mise en place de la vidéo protection (10 154 €) et le provisionnement d'une somme de 145 000 € (1641 – capital des emprunts), dont 140 K€ pour rembourser par anticipation l'intégralité de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne.



En recettes, on constatera un FCTVA très important (72 K€), des subventions pour l'église pour 183 008 €, ainsi qu'une subvention au titre de la DETR pour 6 769 € (vidéo protection).

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2016 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2016
DEPENSES GLOBALES	237 775 €
RECETTES GLOBALES	237 775 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2016
DEPENSES GLOBALES	315 515 €
RECETTES GLOBALES	315 515 €

### 5. Adoption de l'état des subventions 2016

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité l'état des subventions annexé au budget primitif 2016 de la commune repris comme suit :

Subventions aux associations	3 025,00 €
AMICALE DES LOISIRS DE MONTMACHOUX - ALM	1 050,00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOULX	50,00€
ANCIEN COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	75,00€
CLIC SOUTIEN	50,00€
COLLEGE ELSA TRIOLET	44,00€
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ELSA TRIOLET	21,00€
FEERIES DU BOCAGE	150,00€
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00€
FONDATION HOSPITALIERE STE MARIE	50,00€
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	200,00€
LE LENDEMAIN DES POMPIERS DU BOCAGE	50,00€
LOUVRE CAP DEFIS	200,00€
RANDONNEURS BOCAGE GATINAIS	110,00€
RENAISSANCE VOULXOISE	320,00€
RESTAURANTS DU CŒUR	55,00€
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BRESMONT - USCB	550,00€

## 6. Budget d'assainissement : Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier qui s'établit comme suit :



	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	68 650,00 €	104 019,00 €	172 669,00€
Titres de recettes émis	51 478,80 €	71 607,73 €	123 086,53 €
Réductions de titres	0,00€	0,00€	0,00€
Recettes nettes	51 478,80 €	71 607,73 €	123 086,53 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	68 650,00 €	104 019,00 €	172 669,00 €
Mandats émis	48 712,53 €	72 470,72 €	121 183,25 €
Annulations de mandats	5 691,67 €	0,00€	5 691,67 €
Dépenses nettes	43 020,86 €	72 470,72 €	115 491,58 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	8 457,94 €		7 594,95 €
Déficit		862,99 €	

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget d'assainissement.

# 7. Budget d'assainissement : Approbation du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 de l'assainissement dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de M. le Trésorier et qui s'établit comme suit :

## SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2015
	SECTION D'EXPLOITATION	
66	CHARGES FINANCIERES	18 617,43 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 374,49 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	51 478,80 €
002	DÉFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ	24 764,31 €
	TOTAL DES DEPENSES	97 235,03 €
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES MARCHANDS	29 727,10 €
74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 994,70 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 885,93 €
	TOTAL DES RECETTES	71 607,73 €
	EQUILIBRE FINANCIER	-25 627,30 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	25 627,30 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2015
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 885,93 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	17 134,93 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 020,86 €
001	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	17 169,36 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	51 478,80 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 648,16 €
	POSITION FINANCIERE DE LA SECTION	25 627,30 €



RÉSULTAT EXPLOITATION 2015	- 862,99 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2015	8 457,94 €
RÉSULTAT GLOBAL 2015	7 594,95 €

### Principaux éléments à retenir :

La section d'exploitation présente un déficit de 25 627,30 €, en augmentation par rapport à l'exercice 2014 de 3,48 %. (+ 862,99 €).

Cela obligera le conseil municipal à subventionner le budget d'assainissement à partir du budget principal au cours de l'exercice 2016.

La section d'investissement présente un excédent de 25 627,30 €, en augmentation de 8 457,94 € par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, l'exercice 2015 se termine sur un équilibre global.

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2015 de l'assainissement en les termes suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES	97 235,03 €
RECETTES	71 607,73 €
EQUILIBRE FINANCIER	-25 627,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 020,86 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 648,16 €
EQUILIBRE FINANCIER	25 627,30 €
DEFICIT GLOBALISE	

Pour l'exercice 2015, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTAT EXPLOITATION 2015	- 862,99 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2015	8 457,94 €
RÉSULTAT GLOBAL 2015	7 594,95 €

Au regard des résultats par sections de l'exercice 2015, le conseil municipal a considéré qu'aucune affectation de résultat n'était à adopter.



# 8. Budget d'assainissement : Approbation du budget 2016

Le budget 2016 de l'Assainissement se présente comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2015	BP 2016
	SECTION D'EXPLOITATION		
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 032,00 €	20 400,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 618,00 €	18 441,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00 €	200,00€
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	51 481,00 €	51 481,00 €
002	DÉFICIT D'EXPLOITATION REPORTÉ	24 765,00 €	25 628,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	1 623,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES	104 019,00 €	116 150,00 €
Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2015	BP 2016
70	VENTE PRODUITS FABRIQUES MARCHANDS	36 692,00 €	31 000,00 €
74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	41 439,00 €	59 262,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 888,00 €	25 888,00 €
	TOTAL DES RECETTES	104 019,00 €	116 150,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés des chapitres	BP 2015	BP 2016
O20	DEPENSES IMPREVUES	2 926,00 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 888,00 €	25 888,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	17 136,00 €	17 813,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 700,00 €	33 408,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	68 650,00 €	77 109,00 €
001	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	17 169,00 €	25 628,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	51 481,00 €	51 481,00 €
	TOTAL DES RECETTES	68 650,00 €	77 109,00 €

# Principaux éléments à retenir :

La section d'exploitation s'établit à 116 150 €, en augmentation de 11,66 %. On notera que pour équilibrer cette section et couvrir notamment le déficit reporté, une subvention exceptionnelle d'équilibre à partir du budget principal a été prévue (59 262 €)

En investissement, on notera que l'essentiel des écritures est consacré aux amortissements de biens ou de subventions et aux remboursements du capital des emprunts.

Les conseillers, après en avoir débattu et à l'unanimité **approuvent** à l'unanimité le budget 2016 de l'assainissement, qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES GLOBALES	116 150 €
RECETTES GLOBALES	116 150 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	77 109 €
RECETTES GLOBALES	77 109 €



## 9. Marché de maintenance de l'éclairage public 2016 à 2020 (SDESM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide d'adhérer** au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public, proposé par le SDESM pour une durée de quatre ans (2016-2020).

## Le forfait annuel des prestations comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine,
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat (lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel),
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires,
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat (protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel),
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel du patrimoine avec des préconisations d'amélioration,
- Un outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

### Les communes prendront en charges les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts,
- Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires),
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne,
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo, ..)
- Les travaux de rénovation et de mise en conformité,
- Les travaux de création et d'extension,
- Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT).

### 10. Projet de reprofilage du terrain du cimetière en façade sud de l'église

M. le Maire rappelle que les travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église, commencés en avril 2014, ont entre autres porté sur la confortation interne des maçonneries par injections avec un accélérateur de carbonatation pour éviter les remontées d'humidité par capillarité.

Il s'avère que ces travaux sont remis en cause, en façade sud de l'église, par la topographie même du terrain du cimetière, en net surplomb avec une déclivité qui contribue à faire converger les eaux de ruissellement contre le flanc de l'église.

Les représentants du Cabinet d'architectes 2BDM estiment nécessaire pour préserver l'efficacité des travaux de confortation qu'il soit procéder à un reprofilage et un drainage du terrain en question.

Un devis comprenant un décaissement de l'ordre de 120 M3 et le reprofilage tout au long de la façade sud de l'église, avec création d'un drain aboutissant à un des regards existants de collecte des eaux pluviales de l'église a été remis par l'entreprise Carlos CARPINTEIRO d'ESMANS pour un montant Hors taxes de 7 080 €.



M. le Maire rappelle que cette entreprise a déjà réalisé, à l'occasion du précédent mandat, les travaux de collecte de l'ensemble des descentes d'eaux pluviales de l'église canalisées jusqu'à la mare du Bellanger en contrebas de l'église, et qu'elle a en conséquence l'expertise et la connaissance des contraintes particulières de ce terrain pour réaliser ces travaux.

M. le Maire ajoute que ces derniers non prévus dans les marchés de l'église, peuvent cependant être pris en charge financièrement par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, à hauteur de 50%, au titre d'un nouveau contrat de subvention dit FER « Fond d'équipement Rural » destiné aux communes de moins de 2.000 habitants, avec un complément possible de 30% au titre de la réserve parlementaire, soit une part communale résiduelle de 20% : 1.416 € HT.

Le conseil après en avoir débattu **approuve à l'unanimité** le projet de reprofilage du terrain du cimetière en façade sud de l'église pour un montant H.T de 7.080 € et **autorise M. le Maire** à solliciter les participations financières du Conseil départemental (FER) et de l'Etat (Réserve parlementaire) pour le financement du projet.

#### Informations et questions diverses

- M. le Maire informe que par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, Le préfet de Seine et Marne a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunal à la suite des travaux de la CDCI et nous concernant l'extension de périmètre de la Communauté de communes des Deux fleuves (CC2F) à sept communes de l'actuelle CCBG –BLENNES, CHEVRY-EN -SEREINE,DIANT, MONTMACHOUX, NOISY-RUDIGNON, THOURY-FERROTES et VOULX; FLAGY intégrant pour sa part la Communauté de communes de MORET SEINE ET LOING.
  Cet arrêté scelle la disparition de l'actuelle CCBG au 31 décembre 2016 et notre intégration, conformément à nos souhaits au sein de la CC2F à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- M. le Maire rappelle que les travaux de réalisation des trompe l'œil sur le transformateur électrique rue du Libenois et sur l'armoire ORANGE place du village sont prévus, dès lors que le temps le permettra, courant de ce mois
- La commune a sollicité et vient d'obtenir de la Préfecture de Seine-et-Marne l'autorisation administrative nécessaire pour la mise en place du système de vidéoprotection, dont les travaux ne pourront cependant démarrer qu'après notification de l'obtention de la Subvention DETR qui a été sollicitée à ce titre.
- M. le Maire informe par ailleurs que les tentatives amiables engagées envers le débiteur de la commune pour des arriérés de factures d'eau s'élevant, à ce jour, à la somme de 1.469 € 46 s'étant avérées vaines, il a été décidé de saisir le tribunal d'Instance de Fontainebleau en la personne du Juge de proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Le Maire, Patrick JACQUE